Musique

Une musique, dans un film, permet de créer l'ambiance de ponctuer, d'illustrer, renforcer un message, une image… bref, elle est fort utile mais surtout pas obligatoire.

ALORS QUELLE MUSIQUE UTILISER

Les questions qui en découlent sont souvent « Es-ce qu'on a le droit ? », « Combien ça coûte ? », comment procéder ? »… nous entons (car il faut l'avouer le système n'est pas simple), ici de vous apporter les réponses qui vous seront utiles dans le cadre du concours

Pour votre participation au concours, vous devez être autorisé à utiliser la musique pour : la reproduction, la représentation et la diffusion.

Le droit s'acquiert, de façon onéreuse ou gratuite
Plusieurs solutions sont possibles pour utiliser une musique :

NOUS VOUS RECOMMANDONS:

- 1/ Un (ou des) élève a des talents de musicien, il compose la musique… là, pas de formalité si ce n'est autoriser le producteur (l'établissement) à l'utiliser pour le film. Vous pouvez faire un
  « à la manière de », mais attention pas de « plagiat ».

- 2/ Vous interprétez une partition du domaine public, en l'arrangeant, éventuellement : Pas de formalité

- 3/Vous connaissez un orchestre local… vous n'avez plus qu'à le convaincre de collaborer, de vous donner l'autorisation

- 4/ La musique sous licence Creative Common. Effectuez une recherche sur Internet, vous n'aurez aucune difficulté à trouver

- 5/ Vous utilisez une musique libre de droit
  Certains sites proposent de la musique dite « libre de droit », ce qui ne signifie pas gratuite. Il vous en coûtera en général quelques euros la minute. Ces musiques ne sont pas gérées par la SACEM, la SDRM... La licence et la facture accompagnant chaque achat font office de justificatif. En principe, la licence est valable à vie et dans le monde entier

  Mais attention : en général ces musiques ne sont pas toujours de grande qualité… mais suffit de tomber sur la bonne !

  Tapez « musique libre de droits » dans un moteur de recherche. Mais lisez bien les

©EURO-FRANCE MEDIAS / PARCOURSMETIERS.TV FRANCE
2025

Conditions Générales (sous licence).

Certains fabricants de logiciels de montage proposent aussi de la musique

- 6/ La musique d'illustration (anciennement musique au mètre), c'est possible, plus compliqué coûteux.
  Vous pouvez trouver de la musique de qualité dans les répertoires de musique d'illustration gérés par certains distributeurs. Dans ce cas, vous achetez la musique à la seconde. Ces musiques sont inscrites au répertoire de la SACEM/SDRM. Vous devez vous acquitter des droits auprès de l'éditeur/distributeur et de la SACEM/SDRM (formalités à faire en ligne sur le site du vendeur ou en envoyant le bordereau à la Sacem. Vous paierez quelques dizaines d'euros au plus, en fonction de la durée de la musique utilisée. Mais le jeu en vaut bien la chandelle ! Il faut compter normalement un budget de 3,8€ la seconde au total, soit 2€ pour la SACEM et 1,80€ pour l'éditeur.

- 7/Vous voulez utiliser une musique trouvée sur un CD du commerce : ce n'est pas possible pour des raisons budgétaires (à négocier avec l'auteur, l'éditeur… et très coûteux) Des établissements ont essayé, les années précédentes, sans réponse, ils ont dû abandonner leur projet. Mais si vous connaissez bien l'éditeur, alors pourquoi ne pas le contacter et négocier.

Si vous n'avez pas les droits pour votre musique nous ne pourrons ni diffuser votre vidé sur notre site, ni au Grand Rex. Vous ne pourrez donc pas prétendre à un prix

©EURO-FRANCE MEDIAS / PARCOURSMETIERS.TV FRANCE
2025